

BULLETIN D'INSCRIPTION

Janvier à Juillet 2022

Le présent bulletin d'inscription est à retourner au CEPSO :

- soit avec le chèque de règlement par courrier au 26 avenue de Suffren – 75015 Paris
- soit accompagné de la preuve de virement par mail à l'adresse cepso@socaf.fr

L'inscription est validée à réception du règlement et du bulletin d'inscription dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est à consulter sur notre site Internet www.socaf.fr/formation-immobilier. Aucune réservation n'est possible.

LA WEBCAM EST OBLIGATOIRE pour les formations en visioconférence.

N° de sociétaire : DÉNOMINATION SOCIALE :

REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

NOM(S) et PRÉNOM(S) DU(DES) PARTICIPANT(S) :

TÉL : E-mail :

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES							
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	27 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	28 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M4	Réussir son recrutement	2 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	4 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	4 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	10 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A18	Gestion technique du patrimoine immobilier	15 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux - convention IRSI	17 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A23	NOUVEAU Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	18 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	18 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A22	NOUVEAU Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	24 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28	La rénovation énergétique	1 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A24	NOUVEAU Amiante, termites et autres agents de dégradation du bois	4 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	4 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Lyon	F1	Les revenus fonciers	7 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Aix en Provence	F1	Les revenus fonciers	9 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Montpellier	F1	Les revenus fonciers	10 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M3	Management d'équipe et lien de parenté	14 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	22 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	25 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A22	NOUVEAU Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	29 mars	1 j.			x 1 j. =

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TOUTES ACTIVITES (suite)							
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	30 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	5 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Nice	F1	Les revenus fonciers	7 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A7	Réussir les photos de ses annonces immobilières avec un smartphone	8 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A23	NOUVEAU Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	11 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	F1	Les revenus fonciers	14 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T24	Pathologie du bâtiment	14 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux	15 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A24	NOUVEAU Amiante, termites et autres agents de dégradation du bois	22 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A11	Mieux prévenir et gérer les conflits	25 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A9	La gestion des sinistres dégâts des eaux	28 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M5	Définir et évaluer les objectifs des collaborateurs	3 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T28	La rénovation énergétique	4 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-M4	Réussir son recrutement	10 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20A	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 1	12 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Lyon	A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	13 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A15	Le RGPD pour les professions immobilières	23 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T24	Pathologie du bâtiment	24 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A20	La photo immobilière : théorie et pratique	31 mai et 1 ^{er} juin	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-A24	NOUVEAU Amiante, termites et autres agents de dégradation du bois	3 juin	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T28	La rénovation énergétique	8 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A22	NOUVEAU Se différencier en faisant vivre une expérience client unique	10 juin	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	M3	Management d'équipe et lien de parenté	10 juin	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	A12	NOUVEAU Visite virtuelle	13 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T20B	Se développer avec les réseaux sociaux et le marketing de réseau - Niveau 2	14 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A8	La lutte contre le blanchiment appliquée à l'immobilier	20 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-A23	NOUVEAU Diagnostics immobiliers : compréhension et responsabilités	29 juin	1 j.			x 1 j. =
TRANSACTION							
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	17 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T23	La vente en viager	18 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	24 et 25 janvier	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-T4	Du mandat au compromis	31 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	1 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	10 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T13	La vente en l'état futur d'achèvement	14 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	15 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	28 février	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T6	La cession de fonds de commerce	8 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T29	La vente de lots de copropriété	8 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	11 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	15 et 16 mars	2 j.			x 2 j. =
Présentiel - Paris	T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	24 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T30	NOUVEAU 360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	24 mars	1 j.			x 1 j. =

À COMPLÉTER

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
TRANSACTION (suite)							
Présentiel – Aix en Provence	T5A	Booster votre prospection et votre rentrée de mandats	31 mars et 1 ^{er} avril	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-T23	La vente en viager	4 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T19	Vendre avec l'intelligence émotionnelle	6 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	12 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	21 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T8	L'avis de valeur	29 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Nice	T30	NOUVEAU 360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	3 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T9	Améliorer la rentrée de mandats exclusifs	3 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T4	Du mandat au compromis	9 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T18	Rédaction et compréhension de compromis	19 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T23	La vente en viager	20 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T13	La vente en l'état futur d'achèvement	20 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T1	Le métier d'agent immobilier : réglementation et obligations	25 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Montpellier	T23	La vente en viager	10 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T26	Fonds de commerce : de l'évaluation à la signature	14 juin	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	T30	NOUVEAU 360° transaction pour faire évoluer nos pratiques	20 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-T21	Le droit de l'urbanisme pour les agents immobiliers	23 juin	1 j.			x 1 j. =
GESTION							
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	17 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	21 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	25 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	26 janvier et 2 février	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	3 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	9 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	17 février	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	8 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G6	Les baux commerciaux	9 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G14	Prospection et négociation en Gestion locative	15 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G16	La gestion des sinistres en gestion locative	24 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	25 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	25 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G17	État des lieux et charges récupérables	30 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G10	Actualité des baux d'habitation	31 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G2	La pratique des baux d'habitation après la loi ELAN	7 et 14 avril	2 j.			x 2 j. =
Présentiel - Aix en Provence	G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	8 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	13 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G19	Le bail commercial : initiation et fondamentaux	14 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G16	La gestion des sinistres en gestion locative	21 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G1	Création et fonctionnement d'un service Gérance	28 avril	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	6 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G15	Développement et organisation de l'activité Gérance	9 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	10 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G17	État des lieux et charges récupérables	12 mai	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G14	Prospection et négociation en Gestion locative	2 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G21	Bail commercial : perfectionnement et actualité	7 juin	1 j.			x 1 j. =

Format/Lieu	Réf	Thème du stage	Date	Durée	À COMPLÉTER		
					INITIALES des participants	Nbre de participants	Total jours
GESTION (suite)							
Visioconférence	V-G10	Actualité des baux d'habitation	9 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G18	Maîtriser la comptabilité Gérance	9 juin	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Montpellier	G16	La gestion des sinistres en gestion locative	17 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G11	Les impayés de loyers	20 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-G22	Bail commercial : Indemnité d'éviction et valeur locative	21 juin	1 j.			x 1 j. =

SYNDIC							
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	28 janvier	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	10 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C12	Développement et organisation de l'activité de syndic	14 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C14	ASL, AFUL, Lots de volumes, unions, copropriétés : bien en différencier la gestion	17 mars	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C1	Gérer des immeubles en copropriété	21 et 22 mars	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C16	Sécurité de l'immeuble : ce qu'il faut savoir	31 mars	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	1 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C2	Gestion financière et comptable de la copropriété	5 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C15	Gardiens et employés d'immeuble : la convention collective	20 avril	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C7	Les impayés de charges de copropriété	16 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C8	L'assemblée générale de copropriété	19 mai	1 j.			x 1 j. =
Présentiel - Paris	C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	24 et 25 mai	2 j.			x 2 j. =
Visioconférence	V-C16	Sécurité de l'immeuble : ce qu'il faut savoir	3 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C8	L'assemblée générale de copropriété	13 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C17	La gestion technique des immeubles de logement en copropriété	16 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C6	Actualité de la copropriété	21 juin	1 j.			x 1 j. =
Visioconférence	V-C11	Les travaux et la maintenance en copropriété	27 et 28 juin	2 j.			x 2 j. =

NOMBRE TOTAL DE JOURS DE FORMATION :

TARIFS

Nombre total de jours	Prix par journée
1	342 € TTC (285 € HT)
2	309 € TTC (257,50 € HT)
3 et plus	290,70 € TTC (242,25 € HT)

Signature + cachet :



Nombre total de jours	
Prix par journée	x
TOTAL TTC À RÉGLER : (Chèque bancaire ou virement* à l'ordre de CEPSO)	=

Toute inscription est soumise aux conditions générales de vente et de participation rappelées ci-après. En s'inscrivant, l'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve.

* Pour un règlement par virement, préciser dans le libellé du virement la raison sociale et le numéro de sociétaire :

CODE BIC : **BREDFRPPXXX**

IBAN : **FR76 1010 7001 1800 4506 3142 203**

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

Réservation, inscription et confirmation d'inscription : L'inscription s'effectue à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du règlement même en cas de financement par un organisme paritaire collecteur agréé (OPCO-EP, AGEFICE...). Il appartient à l'inscrivant de faire les démarches auprès de son organisme. En cas de subrogation, dès réception des fonds par cet organisme, le CEPSCO procèdera au remboursement des fonds reçus en faveur de l'inscrivant. Les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée du règlement (à concurrence du nombre de places disponibles). Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé par mail accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Contexte sanitaire : En fonction de l'évolution des consignes sanitaires, le CEPSCO se réserve le droit de transformer les formations en présentiel en formations à distance.

Accessibilité : En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.

Le nombre de participants : Le nombre maximum de participants par session est fixé à 15 en présentiel et à 12 en visioconférence sauf exceptions. Le CEPSCO se réserve le droit de le minorer en fonction de la méthode d'enseignement utilisée.

Convocation du participant : Une convocation par participant est adressée par mail à l'inscrivant au plus tard 5 jours avant la date d'ouverture de la session. Elle comprend les informations suivantes : dates et durée de la session et lien de connexion ou coordonnées complètes du lieu de formation. Elle garantit que le stage aura lieu à la date prévue, sauf cas de force majeure.

Documents de fin de formation : Le certificat de réalisation de la formation, la facture acquittée et le relevé de connexion ou feuille d'émargement sont adressés au participant sous un mois maximum après le séminaire par mail et mis à disposition sur l'Espace Sociétaires SOCAF pour une durée de 3 ans.

Annulation d'inscription du fait du client : Les demandes d'annulation d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit. A compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de facturer 185€ HT à titre d'indemnisation. Après réception du support (un jour ouvré avant le début de la session), en cas d'annulation, d'absence, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Report d'inscription du fait du client : Les demandes de report d'inscription doivent impérativement être transmises par écrit avant ladite session. A compter de l'envoi de la convocation par mail, le CEPSCO se réserve le droit de refuser la demande de report et de la considérer comme une annulation. Après réception du support (un jour ouvré avant le début de la session), aucun report pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue ne sera accepté. Le cas échéant, le report sera effectué sur le même thème de formation à une date ultérieure. L'inscrivant a la possibilité de reporter sans frais une seule inscription dans le semestre. Pour toute demande de report supplémentaire, des frais de gestion à hauteur de 25 € HT seront facturés pour chaque report.

Annulation d'une session du fait du CEPSCO : Le CEPSCO se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 5 jours ouvrés (sauf cas de force majeure) avant sa date d'ouverture. Un mail d'annulation est alors adressé au participant en lieu et place de la convocation.

Pénalités de retard : Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 dite Loi pour la Modernisation de l'Economie, le non-paiement du prix du stage dans un délai de 30 jours suivant la date de la formation entraîne automatiquement l'application de pénalités de retard sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal sur les sommes dues.

Formations en visioconférence : La webcam ou à défaut la caméra frontale du téléphone est obligatoire pour le contrôle de présence. Le CEPSCO se réserve le droit d'exclure tout participant manquant à cette obligation.

Données personnelles : Le CEPSCO dispose d'un traitement informatique pour la gestion des formations. Les données des inscrivants sont susceptibles d'être transmises à des tiers notamment les organismes paritaires collecteurs ou aux formateurs. La communication de ces données peut être indispensable au bon déroulement d'une formation ou à la prise en charge des frais de formations par un OPCA. Ces données seront conservées et seront utilisées à des fins d'organisation des formations, de contact et de statistiques. Les personnes concernées peuvent obtenir la rectification, l'effacement des données le concernant ou s'opposer pour motif légitime au traitement des données en écrivant à cepso@socaf.fr. Toute réclamation peut-être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.